ROUBAIX

La Taxe de la Viande

Nos lecteurs savent qu'un projet de loi a été déposé sur le bureau de la Chambre tendant à renouveler la taxe du pain et de la viande.

Ce projet de taxer la viande n'a pas l'heur de sourire à tout le monde s'il faut en croire les réflexions que notre concitoyen, M. Deleporte-Bayart a communiquées à la Société des Agriculteurs du Nord, dont il est le trésorier honoraire.

« D'abord, posons en principe, dit-il, qu'il serait plus difficile de taxer la viande que le pain, étant donné que le pain constitue une unité farine et son, tandis que la viande se subdivise dans la même bête en quantité de morceaux de différentes qualités et valeur. »

A cela, on peut répondre qu'il n'est pas impossible de taxer la viande par catégories de qualités et de valeur et les compétences ne manqueront pas pour aider les municipalités dans cette classification.

« L'établissement de la taxe aurait pour résultat, ajoute M. Deleporte-Bayart, de forcer le boucher à acheter de la viande de qualité inférieure au prix de la taxe ; la marchandise débitée serait de moindre ou mauvaise qualité ; quant à la bonne viande, on l'expédierait ailleurs, là où la taxe ne sévirait pas encore. »

M. Deleporte-Bayart nous paraît avoir des illusions regrettables, à son âge ! Croit-il vraiment que le boucher — en général — ait attendu l'établissement de la taxe pour acheter sa viande au plus bas prix possible ?

Il semble cependant avoir un soupçon de la vérité lorsqu'il ajoute, dans un style plutôt fantaisiste : « Quant aux mots « taureau » et « vache » l'expérience en est faite, il s'en consomme passablement (c'est du taureau et de la vache qu'il veut parler) et je demande qui a jamais vu l'une de ces étiquettes à l'étal d'un boucher ? »

Eh oui ! M. Deleporte-Bayart, il se consomme beaucoup de taureau à Roubaix, près de 60 % environ des viandes de bœuf consommées ; il y a 15 % de vache et le reste est véritable bœuf !

Voilà la fraude déloyale, voilà où le pauvre est frustré vraiment, car il paie 0.50 de plus qu'il ne devrait, le kilo de taureau qu'on lui vend pour du bœuf.

Aussi combien sommes-nous éloignés de vous lorsque vous dites, M. Deleporte : « J'émets aussi le vœu qu'on ne prenne pas de demi-mesure et que, surtout, on ne s'attache plus à des niaiseries comme celles qui consistent à faire mettre le mot « bœuf », sur des morceaux de viande que personne ne pourrait confondre avec la vache, voire même parfois le mouton. »

Nous estimons au contraire que la taxe de la viande s'impose, comme celle du pain afin d'éviter les fraudes et tromperies.

Nous pensons que comme à Douai, Arras, Amiens, les viandes de taureau, de bœuf ou de vache, doivent être marquées d'une grande lettre initiale T. B. V. selon la qualité et que le boucher doit être rigoureusement tenu d'étiqueter sa viande dépecée mise en vente.

Nous estimons qu'une surveillance rigoureuse doit être exercée de ce côté par le service des denrées alimentaires, car ainsi seulement seront garanties, selon votre désir, « la liberté et la concurrence loyale, seuls moyens possibles pour faire tomber les prix lorsqu'ils sont exagérés ».

« Rien n'est plus difficile que la réglementation des commerces qui procurent au peuple les aliments de première nécessité », ajoute M. Deleporte-Bayart.

Nous ne contestons pas que ce ne soit difficile : mais ce n'est pas la difficulté qui doit permettre de se soustraire au devoir.

G. L.

La Fête de l'Enseignement

Nous avons involontairement, dans notre compte-rendu de la fête de dimanche, omis de parler de plusieurs fêtes particulières, notamment celles : de l'école de la rue du Bois, où nous étions invités.

Tout avait été mis en œuvre pour donner plus d'éclat à la solennité et en même temps pour amuser les petits ; c'était parfait.

— Rue d'Oran, dès le matin, les 1100 élèves du groupe scolaire ont défilé dans le quartier de la Vigne, et l'Association des Anciens Elèves, leur a fait distribuer des gâteaux, très goûtés des bambins.

ECOLE ET ASSOCIATION, RUE TURGOT. — La fête de l'Enseignement à l'école rue Turgot a été particulièrement brillante.

Samedi soir, à huit heures et demie, une magnifique retraite aux flambeaux à laquelle ont pris part plus de 400 élèves a parcouru les diverses rues du quartier au milieu d'une affluence considérable.

A neuf heures et demie, un concert organisé par les Anciens Elèves réunissait plus de 300 personnes dans la Salle des Fêtes. MM. Jérôme et Gaillard y développèrent le sujet de la fête, montrant les progrès accomplis par l'enseignement primaire de la Révolution à nos jours.

Le lendemain, à huit heures et demie, des chants, des chœurs furent exécutés dans la cour de l'école par les élèves sous la direction de M. Bernard. Puis, M. Gaillard dans une courte allocution, rappela aux enfants et aux familles présentes le but de la fête et annonça qu'il était heureux de leur apprendre que M. le ministre venait de récompenser deux de ses maîtres : MM. Cuvilliez et Desnoullet. Il attacha ensuite sur la poitrine de ce dernier, aux applaudissements de la foule, les insignes de la décoration mutualiste.

M. Desnoullet était très ému. Aucune récompense ne peut être mieux méritée, car M. Desnoullet est un des plus ardents propagandistes de la mutualité scolaire.

Après l'exécution de la « Marseillaise », les enfants, portant tous un petit drapeau tricolore, parcoururent les diverses rues du quartier au milieu d'une foule empressée et sympathique.

Le coup d'œil était charmant. La fête se termina à l'école par une distribution de gâteaux.

—o—

LA FETE NATIONALE

Concours de Déclamation, de Drame et de Comédie

Les concours de déclamation, de drame et de comédie auront lieu dans l'ordre suivant et dans les salles désignées par l'administration municipale.

1. Salle du Café Pandore, rue Pauvrée, 28, pour la comédie, le drame à 2, 3 4 ou 5 personnages, le concours d'honneur et le concours spécial des lauréats des concours d'honneur.

2. Salle de Mme veuve Couteau, rue de la Vigne, 70, pour la division des dames, le concours nouveau, pour les jeunes gens au-dessous de quinze ans, la deuxième et la première division d'excellence.

3. Salle Bogaert, place du Rédempteur (au Pile), pour la première et la deuxième division.

En concours spécial, les morceaux imposés seront :

1. Section dramatique : « La Mort de Baudin », par François Guiller.

2. Section comique : « Les Deux Montres », par Octave Pradels.

Pour le drame et la comédie, les prix n'étant pas individuels, il est interdit de se faire donner la réplique par des non-concurrents.

Les sujets imposés seront à la disposition des concurrents, à partir du samedi 25 juin.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au lundi 11 juillet, à 6 heures du soir, à la Mairie (bureau de l'Etat-Civil), ou chez M. Delannoy, conseiller municipal, président du jury, rue Fourcroy, 28, à Roubaix.

—o—

FIN DE GREVE

Tous les ouvriers et ouvrières de la fabrique de bonneterie de M. Mesnard, 99, rue de Tourcoing, ont repris le travail lundi matin, aux anciennes conditions.

—o—

RECEPTION OFFICIELLE

Ce soir, à sept heures, l'administration municipale recevra officiellement, à l'Hôtel de Ville, la fanfare cycliste du Nord-Touriste, qui a remporté le premier prix (?) au concours (?!!) de Sweveghem, Belgique.

C'est là une plaisanterie un peu trop forte qui ne sera pas pour plaire aux sociétés sérieuses, travaillant et fatiguant pour cueillir dans de sérieux concours des lauriers « sérieux », et qui trouvent dans la réception officielle une récompense et un encouragement.

On ne concourt pas à Sweveghem ! ! pour se faire recevoir ensuite officiellement, dérangeant ainsi de multiples sociétés qui ont mieux que cela à faire.

De qui la fanfare cycliste du Nord-Touriste a-t-elle voulu se moquer ?

Ah ! ce fleuron ajouté à la couronne artistique de Roubaix ! !

Sweveghem ! capitale ignorée, savez-vous, pour une fois, du royaume de la fumisterie ! Comme euphoniquement sonne à l'oreille ce vocable musicalement belge !

G. RINCHU.

—o—

RIXE OU AGRESSION

Hier matin, vers 2 heures, des passants ont ramassé, rue Blanchemaille, au coin de la rue de l'Avocat, un individu sans connaissance, qui portait au sommet du crâne une blessure assez grave, ayant amené la fracture de la boîte crânienne.

Le docteur Labbe qui a examiné le blessé l'a fait admettre d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

C'est un ouvrier briquetier, Gérard Deman, âgé de 16 ans, travaillant au Pont de Marcq, chez M. Chocquel, où il demeure.

Le blessé prétend avoir été attaqué par des passants, mais il semble résulter de l'enquête ouverte par M. Laché, commissaire de police du 1er arrondissement, que le blessé et deux compagnons qui faisaient la fête avec lui, auront cherché querelle à des consommateurs dans divers établissements mal famés du quartier et qu'une rixe aura eu lieu ensuite dans la rue de l'Avocat. Cette affaire est encore très embrouillée.

L'enquête continue : l'état du blessé est relativement satisfaisant.

—o—

LES RENTES DES TRAVAILLEURS

Chez Mme Vve Réquillart-Roussel et fils, un tisserand, Désiré Prince, 23 ans, rue des Longues-Haies, cour Legrand, a eu le médius droit écrasé entre l'échasse et le temple de son métier ; 20 jours de repos.

— Chez Dillies frères et Catteau, un rattacheur, Edouard Vankeymeulen, 20 ans, a été blessé à l'index gauche ; 15 jours de repos.

— Chez Paul Delcourt-Deldique, un vitrier, Achille Terlynck, 25 ans, rue du Moulin, a été blessé au poignet droit ; 8 jours de repos.

LUMINOL Savon pour le linge, les laines, les flanelles et le ménage.

ÉTAT CIVIL

de ROUBAIX du 20 juin 1904

Naissances. — Raymond Carlier, rue de la Vigne, cour Spriet, 3. — Alexandre Vanhaecke, rue de Condé, cour Hespel, 6. — Lucien Deberg, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 4. — Charlotte Desmedere, rue de la Barbe-d'Or, cour Desmedt, 3. — Marie Godefroid, rue de Wasquehal, cour Delporte, 13. — Aleane Bosgaert, rue du Fort, 14. — Jean d'Henry, rue Meyerbeer, 5. — Jules Vercoutere, rue de la Perche, sentier de la Brasserie, 70.

Décès. — Marie Dujardin, 77 ans, ménagère, rue de la Conférence, 3. — Lucie Demarcq, 90 ans, rentière, Grande-Rue, 71. — Louis Saleembier, 83 ans, rentier, rue de l'Epeule, 128.

Mort-né : 1.

TOURCOING

POUR LES GREVISTES

Contrairement à ce qu'escomptaient les patrons, le magnifique mouvement de solidarité qui se manifeste depuis onze semaines en faveur des tapissiers en grève ne fléchit pas, tant s'en faut.

Sur trois jours de temps, les quêtes et souscriptions ont produit près de 2,000 fr.

Le Syndicat des Tapissiers a fait une recette superbe dimanche avec le bal champêtre du Beau-Séjour. L'assistance était si nombreuse qu'il était quasi impossible de danser.

Merci à tous ceux qui ont voulu, par un moyen quelconque, témoigner leur sympathie aux grévistes.

Encore un peu de patience et de générosité et bientôt Tourcoing ouvrier fêtera la victoire des tapissiers.

—o—

FRANCE QUAND MEME

Une fille Adélina Meyer, 19 ans, native de Gand, a été arrêtée rue des Piats, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Cette fille avait été conduite, dimanche après-midi, à la frontière. Elle abandonna presque immédiatement le territoire de Popol pour retourner à Lille chercher des vêtements.

Les gendarmes ont exaucé son désir en l'écrouant à la Maison d'arrêt.

—o—

ACCIDENT DE ROULAGE

Hier matin, vers 11 h. 30, un chargement de balles de laines appartenant à MM. Achille et Pierre Pollet a dégringolé d'un camion sur la ligne électrique de la rue de Roubaix.

Les tramways ont subi, de ce fait, un retard de quelques minutes.

—o—

MALADE SUR LA VOIE PUBLIQUE

Hier matin, vers 9 h. 15, un nommé Louis-Eugène Iauch, 19 ans, demeurant rue du Labyrinthe, cour Guédé (Blanc-Seau), est tombé d'épilepsie rue de la Fonderie.

Il a reçu quelques soins et a pu ensuite retourner chez lui.

ÉTAT CIVIL

de TOURCOING du 20 juin 1904

Naissances. — Heddebaut Marie, rue de Bouvines, 107. — Favorel Charles, rue de la Cité, 21. — Ducoulombier Denis, rue des Bonnets, 1.

Décès. — Duhem Arthur, 1 an, rue du Laboureur. — Fourmentin Clara, 59 ans, place des Phalempins, 26. — Debrée Hélène, 5 mois, rue Blanche-Porte, 132.

Princesse Makoko Savon Victor Vaissier nouveau parfum

LE NORD

LILLE

La Fête des Ecoles laïques

LE CAS DE M. VICTOR ROBERT

M. Victor Robert, dont nous avons relaté hier la révoltante attitude comme président du Comité d'organisation des fêtes du 19 juin, se plaint amèrement par l'organe de l' « Echo du Nord », « des procédés inconvenants dont on a usé à son égard » et ce que nous appelons, nous, « de légitimes protestations contre son inqualifiable et jésuitique manœuvre ».

Nous avons pu rencontrer quelques membres autorisés du Comité de la fête du 19 juin, qui ont été unanimes à déclarer que les déclarations par lesquelles M. Robert essaye de se justifier ne sont qu'un tissu d'inexactitudes.

Il est inexact, en effet, que le Comité ait été d'abord composé uniquement de membres de l'Enseignement et de délégations d'Amicales puisque tout au début, l'Union Française de la Jeunesse, l'Université populaire et le Denier des Ecoles laïques y étaient également représentés.

C'est même au nom de ces trois organisations ainsi que de la Jeunesse Républicaine qui fut également appelée à prendre part à son organisation, que M. Clarinval proposa dans les séances des 4 et 8 juin que, comme dans la plupart des villes de France, la fête fût complétée par une manifestation extérieure et par la remise au Préfet, d'une adresse de sympathie au gouvernement.

Le principe de cette proposition fut adopté à l'unanimité.

M. Gadenne, président de la Jeunesse Républicaine proposa alors l'adoption de l'adresse dont nous avons donné hier le texte dans notre compte-rendu.

Et malgré les lamentations de M. Robert, que l'évocation du ministère Combes avait mis en émoi, le projet de texte mis aux voix fut aussi adopté à l'unanimité.

Par une coïncidence tout au moins bizarre, les faits que nous venons de rappeler ne furent pas mentionnés au procès-verbal de la séance, procès-verbal dont MM. Clarinval, Gadenne et Camelin demandèrent et obtinrent la rectification dans le sens que nous venons d'indiquer.

Quant à la proposition de M. Debierre, relative au défilé des écoles, non seulement elle ne fut pas repoussée, comme le prétend M. Robert, mais encore elle fut, comme les précédentes, adoptée à l'unanimité et si elle ne fut pas exécutée, c'est uniquement parce que M. Minet, inspecteur primaire, émit des doutes sur la possibilité de son exécution.

Il ressort donc nettement de ce que nous venons de dire, que M. Robert a fait tous ses efforts pour enlever à la manifestation, à l'organisation de laquelle il présida, son caractère laïque et républicain.

Que M. Robert soit « un faux laïque », comme le lui a dit justement l'un des membres du Comité, cela ne fait pas de doute, puisque, bien que président de l'Amicale Jussieu, il a néanmoins confié l'éducation de sa fille à l'enseignement congréganiste.

Mais pourquoi diable alors avait-il accepté la présidence du Comité laïque de la fête Jean Macé ?

MARCELS.

***

EXECUTION DE M. VICTOR ROBERT

Nous recevons communication de la protestation suivante contre les allégations mensongères de l'Echo du Nord que nous relevons d'autre part.

Dans son édition de ce matin, l' « Echo du Nord » a publié une interview de M. Victor Robert, président du Comité de la fête du 19 juin. Le bureau a le devoir strict d'opposer aux déclarations de son président le démenti le plus formel et de rétablir les faits :

1° Le projet de manifestation à la Préfecture a été voté à l' « unanimité » au cours de la séance du 8 juin.

2° Le désir de voir cent élèves de chaque école, participer à cette manifestation, a été voté le même jour « à l'unanimité » et ni M. Bonnarie, ni M. Minet n'ont opposé à ce désir, la moindre objection ce jour-là, par la raison majeure qu'ils n'assistaient pas à la séance.

3° L'adresse au gouvernement de la République et à M. le président du Conseil a été votée, ce même 8 juin, « à l'unanimité ».

4° Le président était chargé par le Comité de demander à M. le Préfet, de vouloir bien nous recevoir à 11 heures du matin et M. le président s'est présenté le 15 juin devant son comité sans avoir rempli sa mission.

5° Une rectification du procès-verbal a fourni l'occasion d'émettre à nouveau, le 15 juin, un vote unanime sur la proposition de manifestation, sans les enfants, et sur le texte de l'adresse tel qu'il avait été voté.

6° Le président a attendu jusqu'au samedi 18 juin à 1 heure après-midi pour informer les *membres* de son comité que M. le Préfet les recevrait le lendemain à 2 heures et demie.

7° Aucun cri, aucune interruption discourtoise, n'ont troublé les réunions du Comité.

Voilà la vérité et les procès-verbaux des séances en font foi. Une assemblée générale des membres du Comité va être provoquée pour sanctionner l'incident regrettable de dimanche.

Les vice-présidents,

Mlle DUGARDIN, présidente de l'Amicale Jean Macé ; MM. ALDEBERT, président de l'Amicale Lavoisier ; CLARINVAL, vice-président de l'U. F. J. ; CLIQUENNOIS-PAQUE, vice-président du Denier des Ecoles laïques.

***

UNE LETTRE DE M. DEBIERRE

D'autre part, M. le Docteur Debierre a adressé à l'*Echo du Nord*, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Comme dans l'interview de M. Victor Robert que vous publiez, il n'y a pas un mot qui soit vrai, je vous prie, puisque je suis mis en cause, d'informer M. Robert que je le convie à venir devant le Comité au jour et à l'heure qu'il lui plaira à seule fin qu'il soit jugé et confondu.

La publication du procès-verbal des séances du Comité des fêtes donnera d'ailleurs le plus formel démenti à M. Robert pour le cas où l'*interview* que vous publiez serait réellement de lui.

Je compte sur votre impartialité, Monsieur le Directeur, pour publier cette lettre, qui prend à mon regret la forme d'une réponse à votre information.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations les plus empressées.

Ch. DEBIERRE.

—o—

Grave accident de tramway

Un car pris en écharpe. — Plusieurs blessés

Lundi soir, vers 5 heures, un collision de tramways, dont les conséquences auraient pu être beaucoup plus graves encore, s'est produite à l'intersection des rues Voltaire et des Jacobins.

Le car N venant de la rue Voltaire a été pris en écharpe par le car O, passant rue des Jacobins pour aller à la porte d'Arras.

Le wattman de ce car, n'ayant pu serrer son frein à temps il se produisit un choc violent.

Les vitres volèrent en éclats sans heureusement blesser personne ; les voyageurs, surpris par cette collision imprévue furent précipités les uns sur les autres et se mirent à pousser des cris d'effroi.

Plusieurs personnes qui se trouvaient sur la plate-forme du car O furent précipitées sur le sol. Une dame, Sylvie Dewasthère, 28 ans, demeurant rue de Juliers, 52, qui allait à La Madeleine, chercher son mari à la sortie de son travail a été grièvement blessée.

Elle porte des plaies au nez et se plaint de vives douleurs à l'épaule et à l'estomac.

La pauvre femme, qui vomissait du sang et avait perdu connaissance, a été transportée dans un estaminet voisin, où elle a reçu des soins du docteur Aubert, mandé en toute hâte.

Elle a été ensuite reconduite à son domicile en voiture.

M. le docteur Derode, qui se rendait près d'un malade, a été aussi projeté sur le sol. Par un hasard providentiel, il ne s'est fait aucun mal.

Un autre voyageur, M. Fontaine, demeurant rue du Faubourg-de-Roubaix, 47, s'est fait d'assez fortes contusions au genou. D'autres voyageurs ont reçu également de légères blessures.

—o—

ENTOLAGE RUE DES ROBLEDS

Marie Petite, qui exerce d'une façon intermittente la profession de journalière, joint à cette occupation le métier plus lucratif de marchande de sourires. Malgré ses quarante et quelques printemps bien comptés, les chalands ne lui manquent pas. C'est ainsi que dimanche, dans l'après-midi, toute rétribution bien débattue et arrêtée, elle entreprenait de faire oublier les amertumes de la vie à M... Gaston, de Mouchin.

Gaston M..., confiant comme tous les hommes heureux, ne prit pas garde aux allures plutôt singulières de sa compagne de rencontre. Mal lui en prit. A son réveil, il eut la douloureuse surprise de constater que cette dernière avait disparu après lui avoir subtilisé son porte-monnaie contenant 80 francs.

Gaston M... alla conter sa mésaventure au commissaire du 1e arrondissement qui fit arrêter Marie Petite et qui l'obligea à restituer l'argent volé.

—o—

VOLEUR DE VELO

Hier dans l'après-midi, M. Leclercq, marchand de bicyclettes, rue des Fossés-Neufs, recevait la visite d'un jeune homme qui essayait de lui vendre une machine d'occasion portant une plaque au nom de M. Delcourt. Les allures suspectes du jeune homme mirent M. Leclercq en défiance et il appela immédiatement un agent.

Interrogé sur la provenance de la bicyclette, le vendeur ne fit nulle difficulté pour avouer qu'elle ne lui appartenait pas et qu'il l'avait dérobée sous une porte-cochère, rue de Lille, à Croix.

Conduit au bureau de la Sûreté, il déclara se nommer Julien Dyderckt, être âgé de 16 ans et avoir déjà encouru une condamnation pour un vol de 700 francs.

Dyderckt a été déféré au Parquet.

—o—

MORDU PAR UN CHEVAL

Hier, dans l'après-midi, le jeune Vanpeteghem Emile, âgé de 12 ans, passait place Saint-Martin pour regagner La Madeleine, lorsqu'il fut mordu à l'épaule droite par le cheval de M. Dumont, rue Saint-Etienne, 61, dont il s'était approché.

Le jeune garçon, mordu assez grièvement a été conduit à la pharmacie Joly où des soins lui furent donnés. Il a pu ensuite regagner La Madeleine.

—o—

OUTRAGES A LA PUDEUR

M. Léonard G..., après de copieuses libations, avait hier soir, tout comme notre aïeul Noé, quelque peu oublié dans son verre les lois de la plus élémentaire pudeur.

Un agent qui d'aventure passait boulevard de la Liberté, se chargea de soustraire le pochard impudique aux regards scandalisés des passants.

Après une nuit passée au poste, Léonard G., a été gratifié d'un procès-verbal pour ivresse manifeste compliquée d'outrages à la pudeur.

—o—

ENCORE PIERRE BRAME !

Le légendaire poivrot Pierre Brame, qui ne compte plus ses retraites à la maison d'arrêt, voulait hier témoigner son amitié à ses anciens camarades, les détenus, en leur jetant du tabac par dessus le mur de la prison.

Le factionnaire qui voulut s'interposer à cette manifestation de reconnaissance intempestive reçut une bordée d'injures.

Pierre Brame a été, une fois de plus, privé de sa liberté pour outrages à un militaire en faction.

—o—

RIXE DANS UN ESTAMINET

Lucien Thomelin, âgé de 34 ans, briquetier au service de M. Defives, porte d'Arras, se trouvait, dimanche soir, dans un état d'ébriété assez prononcé lorsqu'il entra à l'estaminet Meurice, 97, rue de Juliers.

D'un naturel violent, Thomelin est particulièrement agressif quand il a bu. Aussi, dès son entrée à l'estaminet, se mit-il à injurier un paisible consommateur, locataire de la maison, M. César Vandenbergh.

Ce dernier, mis hors de lui par l'attitude menaçante de Thomelin, voulut le faire sortir de la salle de l'estaminet. Un corps à corps s'engagea entre les deux hommes, au cours duquel Thomelin, se sentant le moins fort tira son couteau.

Mme Meurice, qui avait vu le danger voulut s'interposer et reçut à l'épaule un coup de couteau qui ne lui fit heureusement qu'une blessure légère.

Thomelin a été arrêté et mis à la disposition du Parquet.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES

LA FETE LAIQUE. — Nous devons compléter aujourd'hui le compte-rendu trop sommaire que nous avons donné de la fête de dimanche.

Sur l'estrade de la place d'Armes, se trouvaient MM. le sous-préfet, Debiève, député, Devillers, maire ; Dugardin, adjoint, le citoyen Durre, conseiller d'arrondissement, les conseillers municipaux de la majorité, la minorité cléricale invitée — à grand tort — avait eu la pudeur de s'abstenir (M. Lacroix seul avait fait la moitié du chemin, mais la vue des cocardes rouges des fillettes défilant lui fit brusquement tourner casaque, ce qui est dans ses habitudes) ; MM. Hauville, directeur des douanes ; l'inspecteur primaire, les professeurs du lycée, les citoyens Richard, Delarue, de la Caisse des Ecoles ; J. St-Quentin, N. Debiève, Deguise, du Cercle d'Etudes Sociales ; Boorsch secrétaire de la section de la Ligue des Droits de l'Homme, des représentants du Sou des Ecoles laïques, des Associations d'anciens Elèves, etc. Ajoutons... quelques personnalités qui eussent bien dû imiter la réserve de leurs amis de la calotte.

— La kermesse de la place Verte, malgré l'extraordinaire animation qui y régna, ne fut signalée par aucun incident. C'est tout à l'honneur du service d'ordre admirablement fait par les dévoués maîtres et maîtresses, aidés du grand organisateur, M. Membré, et de la police, dirigée par M. le commissaire Michel. Celui-ci, notamment, fut plusieurs heures véritablement assiégé comme surveillant de la « friture ».

Le service médical n'eut nullement à fonctionner.

C'est aux accents de la « Marseillaise » chantée par la foule des élèves, et accompagnée par la Musique, que se clôtura la fête enfantine toute de joie et de gaîté.

— A la salle Hiolle, après la conférence, la section Lyrique et Dramatique du C. E. S., dont les jeunes sociétaires, Mlles Hourdeau, Selvez, MM. Gontier (l'actif régisseur), Flowed, Boorsch, Danis, l'hilarant monologuiste, Hodin, Vital ont su déjà, à maintes reprises, faire valoir de sérieuses qualités, a interprété avec talent « La Muse de l'Ouvrier », de Buchor ; « Jean-Marie », de Theuriet ; « La Grammaire », de Labiche, et a été très applaudie.

— Au punch du Cercle, M. Weil, professeur au lycée, président de quinzaine, a porté un toast, salué d'acclamations, « A la Gloire de la République et aux instituteurs ».

Le soir, le siège du Cercle avait été illuminé de façon très brillante et très originale.

SOCIETE DE COMPTABILITE. — M. Mascart, professeur au Lycée, secrétaire de la société académique de comptabilité, vient de recevoir la médaille d'honneur de la Société National d'Encouragement au bien.

Félicitations.

DENAIN

ACCIDENT. — Hier, vers dix heures du matin, le nommé Laman Georges, ouvrier chez M. Lépine, brasseur, était occupé à la démolition d'une maison, rue de Villars. Etant monté sur un échafaudage, il perdit l'équilibre et tomba. Dans sa chute il s'est cassé la cuisse.

SAINT-AMAND

ACCIDENT. — Dimanche, au tir à l'arc à la perche, Jules Hanneuse, a reçu sur le front une flèche qui retombait ; une artère fut déchirée et le sang jaillit abondamment.

TOMBE A L'EAU. — Vendredi matin, le jeune Noël, dont les parents habitent au Moulin-des-Loups, passait à bicyclette sur le pont de la rue de Condé ; en tournant, pour prendre le chemin du halage, vers la rue de Valenciennes, il tomba dans la Scarpe. M. Thiebaut, qui passait à ce moment, sauta à l'eau sans hésiter et fut assez heureux pour ramener Noël sain et sauf sur la rive. Nos félicitations au courageux sauveteur.

IMPORTANTE CAPTURE. — Des douaniers ont attaqué une bande de fraudeurs qui prirent la fuite en emportant leurs charges. Le lendemain, des recherches amenèrent la découverte de 320 livres de tabac d'une valeur de 2.000 fr.

UN PENDU. — Dimanche matin, on a découvert, au hameau de la Croisette, le nommé Carlier, âgé de 54 ans, pendu dans son grenier. Carlier était un alcoolique.

UNE VACHE DANS UN AQUEDUC. — Affolée par l'orage, une vache, appartenant à M. Saudon, cultivateur, rue de Tournai, s'est élancée dans l'abreuvoir de la pâture, et engagée dans l'ouverture de l'aqueduc. Elle parcourut ainsi un trajet de 50 mètres jusqu'au moment où les dimensions de l'aqueduc ne lui permirent plus d'avancer. On juge les difficultés qu'il a fallu vaincre pour la tirer de cette singulière situation.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

DOUAI

LA FETE DE L'ENSEIGNEMENT LAIQUE. — Comme nous l'avons dit hier, le Comité de la Fête de l'Enseignement primaire, à Douai, a droit à toutes les félicitations, notamment MM. Boutrois, inspecteur ; Frixon, directeur de l'Ecole professionnelle ; Lavoix, président du Denier des Ecoles laïques. Toute l'après-midi durant, les élèves des écoles, munis de tickets, ont pu profiter des exhibitions et attractions diverses installées place Carnot. Inutile d'ajouter que la présence des parents et autres promeneurs augmentaient considérablement l'animation. A cinq heures et demie, le Parc Public a été envahi à son tour, pour l'audition de deux excellentes chorales : l'Orphéon des Elèves maîtres de l'Ecole normale des instituteurs et l'Orphéon des Elèves-maîtresses de l'Ecole Normale des institutrices, le premier sous la direction de M. Albert Gillet, le second conduit par Mlle Dubus. Puis la Musique municipale s'est fait entendre avec son habituelle maestria. Notre ami Paul Desmarets, conseiller municipal, avait installé, rue de Lewarde, un appareil cinématographique qui a attiré de nombreux curieux petits et grands. Enfin, le grand bal populaire qui a clôturé la série des réjouissances, a présenté un aspect des plus animés et des plus gais jusqu'à une heure assez avancée de la nuit.

ACCIDENT A LA GARE. — Lundi après-midi, un ouvrier coltineur, François Jolicart, âgé de 30 ans, étant monté sur une grue à la gare pour replacer une chaîne sortie d'une poulie, est tombé et dans sa chute s'est cassé la jambe droite. Le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu où il a reçu des soins.

AUBIGNY-AU-BAC

CAMBRIOLAGE A LA GARE. — Des malfaiteurs ont pénétré, la nuit de samedi à dimanche, dans la gare d'Aubigny-au-Bac, en brisant des carreaux de vitres préalablement enduits de boue, afin d'éviter le bruit.

Arrivés dans le bureau du chef de gare, ils ont, à l'aide d'un cric volé chez un maréchal-ferrant, soulevé, puis défoncé la porte du coffre-fort et enlevé une somme de 724 francs qui s'y trouvait enfermée. Le chef de gare qui habite au-dessus du bureau, n'a rien entendu.

Plusieurs individus étrangers à la localité ont été remarqués dans les estaminets le jour du vol ; mais jusqu'à présent on n'a pu mettre la main sur eux.

PONT-DE-LA-DEULE

UN PEU PLUS D'EGALITE S. V. P. — Nous recevons la lettre suivante :

« Nous apprenons que le Bureau de Bienfaisance a délivré à certaines familles de la commune, une indemnité en vue de la première communion de leurs enfants.

Donner est certes parfait, mais encore faudrait-iel agir avec égalité.

Pourquoi laisser à l'écart les familles dont les chefs n'ont, aux yeux des donateurs, que le seul défaut d'être de fervents républicains.

Est-ce trop de prétention en demandant qu'à l'avenir si le Bureau de Bienfaisance a des secours à distribuer, d'en faire bénéficier tous les miséreux, sans aucune distinction.

Le Bureau de Bienfaisance aurait là, en suivant semblable ligne de conduite, le mérite d'agir avec l'indispensable égalité que réclament :

Un groupe de pères de famille.

PAS-DE-CALAIS

LENS

TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de vendredi, le garde de nuit de la Coopérative du Coron du Bois fut réveillé par un vibrant carillon. Il était dû aux tentatives que des malfaiteurs exécutaient sur les volets, heureusement munis d'avertisseurs. Grâce à cette précaution, ils durent prendre la fuite avant d'avoir pu mettre à exécution leur projet de dévaliser l'établissement.

Si pareil système avait existé à la coopérative du numéro 9, nul doute qu'elle eût échappé aux deux cambriolages dont elle vient d'être victime.

ACCIDENT. — Lundi, vers midi, M. Arthur Surmont, 44 ans, charretier au service de M. Boulanger, entrepreneur, tournait avec son tombereau l'extrémité de la rue du Bois. Il glissa sur un tas d'argile et tomba si malheureusement qu'une roue lui passa sur la cuisse et le blessa également au bras.

Relevé aussitôt, il reçut les soins de M. le docteur Bauduin, qui ne peut encore se prononcer sur son état, et fut reconduit à son domicile, rue Defernez, à Liévin.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Béthune

POUR ABRITER SES APPATS. — Brunet Alphonsine, 26 ans, ménagère à Hénin-Liétard, s'est emparée d'un cache-corset, vendredi dernier, à l'étalage d'un négociant. Elle a déjà été condamnée par le tribunal de Béthune, il y a huit ans, pour vol de pommes de terre, à 6 jours de prison. Son nouveau forfait lui vaut 15 jours de la même peine.

POUR FAIRE LA NOCE. — Noël Pierre, 23 ans, mineur, demeurant à Baisieux (Belgique), a, le 12 mai 1904, à Burbure, volé du numéraire à Cachera Louise et a dépensé cet argent dans les cabarets de la commune ; il a, de plus, contrevenu à un arrêté d'expulsion. Il est condamné à 4 mois de prison.

POUR UN DEMI-SOU. — Une jeune fille de 16 ans, demeurant à Noyelles-lez-Vermelles, a ramassé dans la cour commune où elle habite des chiffons qu'elle a vendus avec de la vieille ferraille à un marchand de vieux chiffons. Malheureusement pour elle, la dame Flament a déposé une plainte. Le marchand acquéreur, appelé à témoigner, déclare que ces chiffons avaient une valeur de deux centimes et demi. Coût pour la jeune fille : 5 fr. d'amende avec sursis.

POUR FAIRE LA POPOTTE. — Leclercq Louise, femme Poulain, 28 ans, ménagère à Vermelles, a, le 20 mai 1904, été ramasser du charbon sur un terri des mines de Béthune. Coût : 24 heures de prison avec sursis.

POUR SAVOIR L'HEURE. — Delabre Alfred, scieur de long à Calonne-sur-la-Lys, a volé audit lieu le 12 mai 1904 une montre en nickel et sa chaîne au préjudice de M. Delannoy Adolphe. Delabre, qui n'en est pas à son coup d'essai (il a déjà été condamné trois fois), attrape 40 jours de prison.

VOYAGE A L'ŒIL. — Lahaine Jules, 31 ans, marchand forain à Hazebrouck, a, le 11 mai 1904, voyagé sans billet de Berguette à Hazebrouck et s'est porté à des voies de fait envers l'agent qui lui réclamait le montant du parcours. Aujourd'hui, il fait défaut à l'audience. Il est condamné à 25 francs d'amende.

POUR UN CHEVAL. — Lanvin Marie, veuve Ratel, 38 ans, bouchère à La Beuvrière, n'a pas présenté son cheval à la commission de contrôle chargée de la réforme des chevaux ; elle prouve aujourd'hui qu'en agissant ainsi, elle n'a pas enfreint la loi, son cheval n'ayant pas l'âge voulu pour être présenté. La veuve Ratel est acquittée.

TROP JEUNE. — Vat Auguste, 39 ans, terrassier à Saint-Venant, a, le 22 mai 1904, audit lieu, étant ivre, outragé le garde-champêtre. De plus, il a violenté ledit garde. Coût : 48 heures de prison.

JEUNES BRACONNIERS. — Mauté Maurice, 16 ans, et Pétiaux, Jules, 17 ans, aides-mineurs à Oignies, sont allés au bois dudit lieu chasser le lapin. Il est prouvé que Mauté seul est coupable, Pétiaux n'ayant fait que l'accompagner. En conséquence, Pétiaux est acquitté et Mauté condamné à 50 francs d'amende.

JEUNES BATAILLEURS. — Duriez Louis, 18 ans, Massin Anthime, 20 ans, mineurs à Annay, se sont, le 8 mai 1904, à Vendin-le-Vieil, porté réciproquement des coups ; Duriez cependant n'a fait que se défendre. Il est acquitté ; quant à Massin, il est condamné à 16 francs d'amende.

Le " Journal Officiel "

MAGISTRATURE

Est chargé de l'instruction près le tribunal de Lille (temporairement et concurremment avec les juges titulaires), M. Coupillaud, juge suppléant rétribué, *en remplacement de* M. Hermary *qui reprendra, sur sa demande, les fonctions de juge suppléant.*

SURNUMERARIAT DES DOUANES

Un concours pour l'admission au surnumérariat des douanes aura lieu au chef-lieu de la direction, les *lundi et mardi 26 et 27 septembre 1904.*

La liste de candidature sera irrévocablement close le 14 août ; toutes les demandes produites après cette date seront écartées d'office.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans qui désirent subir les épreuves de cet examen sont priés d'adresser *sans retard* leur demande au directeur des douanes de la direction à Boulogne, Dunkerque, Lille et Valenciennes.

Les militaires gradés comptant au moins cinq ans de services, admis à prendre part à l'examen pour le surnumérariat des douanes en vertu des dispositions du décret du 29 mai 1902, devront faire parvenir leur demande à la direction générale des douanes par l'intermédiaire des commandants de corps d'armée, en ayant soin de désigner le chef-lieu de direction où ils désirent subir cette épreuve.

SITUATION AGRICOLE

L'*Officiel* publie les renseignements suivants :

Nord. — Les céréales en terre ont un aspect magnifique, grâce au temps favorable de la fin d'avril et du mois de mai. Les fourrages naturels et artificiels donneront des récoltes abondantes. Les plantes-racines ont bien levé et les travaux d'entretien de ces cultures s'effectuent dans les meilleures conditions. Les fruits seront abondants.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMEE ACTIVE

Infanterie. — M. Coste, chef de bataillon breveté au 84e régiment d'infanterie, passe au 24e régiment de même arme. — Maintenu officier d'ordonnance du ministre.

M. Pierret, capitaine breveté au 70e régiment d'infanterie, passe au 84e régiment de même arme. — Maintenu stagiaire d'état-major.

INSTRUCTION PUBLIQUE

LA DATE DES GRANDES VACANCES

L'époque et la durée des grandes vacances seront probablement fixées ainsi qu'il suit pour l'année 1904 : 1° Du 7 août au 2 octobre inclus. — Ecoles primaires supérieures et écoles primaires élémentaires de garçons et de filles dont les maîtres et les maîtresses se sont occupés d'une façon active des œuvres complémentaires de l'école. — 2° Du 21 août au 2 octobre inclus. — Autres écoles primaires élémentaires. — 3° Du 15 août au 15 septembre inclus. — Ecoles maternelles.